



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
**CACE/1018**

Le 3 mars 2022

**Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**

Objet:           **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**  
                  –           **Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**

À sa réunion tenue le 16 décembre 2021, la Commission d'études 5 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8. La Recommandation a à présent été adoptée par la Commission d'études 5 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8 doit être appliquée. Le titre et le résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative CACE/1012 en date du 22 décembre 2021, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation a pris fin le 22 février 2022.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 3 mai 2022, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/jpr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe:** – Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document:** Document 5/72

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse: <https://www.itu.int/md/R19-SG05-C/en>.

## **Annexe**

### **Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par la Commission d'études 5 des radiocommunications**

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.585-8

Doc. 5/72

#### **Assignation et utilisation des identités dans le service mobile maritime**

La révision consiste à fournir dans l'Annexe 2 un plan de numérotage pour les dispositifs de radiocommunication maritime autonomes (AMRD) et à améliorer la lisibilité concernant l'utilisation des identificateurs du constructeur pour les dispositifs utilisant un numéro d'identification libre dans l'Annexe 3, en incluant les informations connexes directement dans la section 2 de l'Annexe 2. En outre, certaines modifications de forme ont été prises en compte.

---